



# La Pêche

## MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

**AVIS PUBLIC de l'adoption du Premier Projet de règlement 429-010-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 03-429 dans le but de modifier la limite des zones Ra-604 et Rb-605 afin de permettre une densité moyenne sur la partie visée.**

### AVIS PUBLIC EST DONNÉ QUE :

Lors de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2024, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le Premier Projet de règlement 429-010-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 03-429 dans le but de modifier la limite des zones Ra-604 et Rb-605 afin de permettre une densité moyenne sur la partie visée.

Le conseil de la Municipalité de La Pêche tiendra une **assemblée publique de consultation** sur le projet, le 30 mai 2024, à compter de 18 h 30, à la salle Desjardins du complexe sportif de La Pêche située au 20, chemin Raphaël à La Pêche. Au cours de cette assemblée, le maire ou une personne désignée par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de La Pêche, au 1, route Principale Ouest à La Pêche, durant les heures normales de bureau, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h.

Il peut également être consulté sur le site internet de la municipalité de La Pêche au : [Règlements | Municipalité de La Pêche \(villelapeche.qc.ca\)](#)

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de cette séance ou dans un écrit acheminé **avant le 3 juin 2024**, à l'adresse suivante : [urbanisme@villelapeche.qc.ca](mailto:urbanisme@villelapeche.qc.ca)

DONNÉ à La Pêche, ce 22<sup>ème</sup> jour de mois de mai deux mille vingt-quatre (2024).

M<sup>e</sup> Sylvie Loubier  
Greffière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné M<sup>e</sup> Sylvie Loubier, greffière, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil, en vertu de sa réglementation numéro 22-839 dûment adoptée le 7 novembre 2022.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 22 mai 2024.

M<sup>e</sup> Sylvie Loubier  
Greffière